

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 07 JUILLET 2020 à 20h30

Date de convocation : 29/06/2020

L'an deux mil vingt Le sept juillet à vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, maire

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHÉTAT, M. François THOMELIN, Mme Pauline RAMON, M. Christian LAUNAY, M. Christian AATZ Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Fabien AVIGNON, M. Gonzague de MONTESSON,

Mme Dominique COMBE a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION 2020-025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la commune.

Le Budget se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 147 121.21 €
- Section d'Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 97 145.79 €

Après avoir examiné le détail des dépenses et recettes, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget proposé avec :

Voix pour : 9, voix contre : 0, abstention : 0

OBJET DE LA DELIBERATION 2020-026 : proposition de la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Le conseil municipal procède à la proposition de la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) comportant 24 noms :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote avec :

Voix pour : 9, voix contre : 0, abstention : 0

OBJET DE LA DELIBERATION 2020-027 : DEMANDE DE REPORT du fonds de concours 2018 pour les travaux de réhabilitation du logement communal – « Le Pavillon » (réfection de toiture, menuiserie intérieure, salle de bain).

Vu le courrier en date du 15 novembre 2019 Demande de report Fonds de concours – 2018

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 12 juillet 2018 définissant les modalités d'attribution des fonds de concours, ainsi que leur répartition.

Demander à la Communauté de Communes dans le cadre des opérations diverses, un fonds de concours afin de financer les travaux de réhabilitation du logement communal – « Le Pavillon » (réfection de toiture, menuiserie intérieure, salle de bain).

Le montant hors taxes de l'opération intitulée réhabilitation du logement communal – « Le Pavillon » (réfection de toiture, menuiserie intérieure, salle de bain) est estimé à 25 000.00 €, et le montant du fonds de concours est de 7 500.00 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Travaux de réhabilitation d'un logement communal « Le Pavillon » réfection de toiture, menuiseries intérieure et salle de bain

| | |
|-------------------------|-------------|
| Montant des travaux HT | 31 760.00 € |
| Fonds de concours 30% : | 7 500.00 € |
| Conseil Régional 20 % | 6 352.00 € |
| FSIL 20 % | 6 352.00 € |
| Autofinancement : | 11 556.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote avec :

Voix pour : 9, voix contre : 0, abstention : 0

OBJET DE LA DELIBERATION 2020-028 : Délibération autorisant à solliciter la subvention Leader et à approuver le projet

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter la subvention Leader et approuve le projet et le plan de financement suivant :

Opération globale (avec étude, frais d'architecte et travaux) :

| Subvention | Montant | % sur opération totale |
|----------------------|--------------------|------------------------|
| Contrat de ruralité | 7 900,00 € | 30,00% |
| CC. HS. | 7 901,00 € | 30,00% |
| Autofinancement mini | 8 466,93 € | 30,00% |
| Ademe | 460,00 € | 1,63% |
| Leader | 3 495,18 € | 8,37% |
| TOTAL | 28 223,11 € | 100,00% |

Opération présentée dans le dossier Leader (avec étude et travaux) :

| Subvention | Montant | % sur opération Leader |
|---------------------|-----------------|------------------------|
| Contrat de ruralité | 7 410,72 € | 30,00% |
| CC. HS. | 7 411,66 € | 30,00% |
| Autofinancement | 5 926,59 € | 23,99% |
| Ademe | 460,00 € | 1,86% |
| Leader | 3 495,18 € | 14,15% |
| TOTAL | 24704,15 | 100 |

Le Conseil municipal précise : "dans le cas où les financements externes seraient inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la commune prendra en charge la différence".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents et

Après consultation des 2 devis carrelage et Placoplatre, le conseil municipal demande un autre devis à une entreprise qui exécute les 3 corps de métier (plomberie, carrelage et placoplatre).

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21 h 30. Le Maire Jean-Pierre CIRON.

